

Avis et communications

AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Avis de recrutement d'un travailleur handicapé par la voie contractuelle pouvant déboucher sur une titularisation dans le corps des conseillers des affaires étrangères

NOR : EAEA1734014V

Un recrutement d'une personne en situation de handicap dans le corps des conseillers des affaires étrangères est prévu au titre de l'année 2018.

CATEGORIE	POSTE ET SERVICE (* *)	NIVEAU DE DIPLOME REQUIS	DATE LIMITE d'envoi des dossiers de candidature (*)	AUDITION devant la commission de recrutement (sur convocation)	PRISE DE FONCTIONS de la personne recrutée (prévisionnelle)
A	Rédacteur DGM/DEEIT/STRAT	Bac + 3 (+ maîtrise de l'anglais)	10 janvier 2018	Février 2018	mars 2018

(*) Cachet de la poste faisant foi

(**) La fiche de poste est publiée sur le site www.diplomatie.gouv.fr - rubrique « Emplois, concours » - page « Travailleurs en situation de handicap ».

Les personnes intéressées devront adresser au ministère de l'Europe et des affaires étrangères, direction des ressources humaines (bureau RH1B), 27, rue de la Convention, CS 91533, 75732 Paris Cedex 15, par voie postale, les pièces suivantes pour la constitution de leur dossier :

- une fiche individuelle de renseignements, mentionnant les diplômes détenus, les stages et les travaux de recherche effectués, disponible sur le site www.diplomatie.gouv.fr - rubrique « Emplois, concours », page « Travailleurs en situation de handicap » ;
- une lettre de motivation ;
- la copie d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- une copie du document permettant de justifier de la détention du titre ou du diplôme requis ou d'une qualification reconnue au moins équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;
- une copie du document permettant de justifier de la qualité de travailleurs handicapé en cours de validité.

Conformément à l'article L5212-13 du code du travail, ce document peut être, selon le cas : la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), le justificatif du versement d'une rente d'accident du travail ou de maladie professionnelle pour une incapacité permanente au moins égale à 10%, le justificatif d'une pension d'invalidité correspondant à une réduction d'au moins 2/3 de la capacité de travail ou de gain, le justificatif d'une pension militaire d'invalidité, le justificatif d'une allocation ou d'une rente d'invalidité attribuée dans les conditions définies par la loi n° 91-1389 du 31/12/1991 relative aux sapeurs-pompiers volontaires, la copie de la carte d'invalidité définie à l'article L-241-3 du code de l'action sociale et des familles, le justificatif du versement de l'allocation aux adultes handicapés.

- La maîtrise de l'anglais est nécessaire.

Les personnes intéressées indiqueront également avec précision, et de façon lisible, leurs coordonnées : adresses postale et électronique et numéros de téléphone fixe et portable.

Conditions d'inscription :

Les candidats ne doivent pas déjà bénéficier de la qualité de fonctionnaire et doivent remplir les conditions générales d'accès aux emplois publics :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un des Etats membres de l'Union européenne ou d'un autre Etat membre partie à l'accord sur l'Espace économique européen. Les candidats en instance d'acquisition de l'une de ces nationalités sont informés que celle-ci devra être obtenue au plus tard au moment de la titularisation ;
- jouir de leurs droits civiques ;
- ne pas avoir fait l'objet de condamnations inscrites au casier judiciaire.

Procédure de sélection et de recrutement

Tout dossier incomplet ne sera pas retenu.

Les candidats veilleront à informer l'administration de tout changement de coordonnées.

Au terme de l'examen de l'ensemble des dossiers de candidatures déposés dans le délai fixé, les candidats sélectionnés seront convoqués à un entretien devant une commission de recrutement.

Tous les candidats sélectionnés seront soumis à une évaluation linguistique.

Le candidat recruté bénéficiera d'un contrat de droit public de dix-huit mois, à l'issue duquel l'administration l'auditionnera et se prononcera sur son aptitude professionnelle. Le cas échéant, il sera titularisé après avis de la commission administrative paritaire du corps des conseillers des affaires étrangères. Dans le cas contraire, son contrat pourra éventuellement être renouvelé pour une durée de six mois avant un nouvel examen par la commission.

L'agent recruté en vue d'une titularisation dans le corps des conseillers des affaires étrangères suivra une formation interministérielle de cinq mois organisée par l'Ecole nationale d'administration.

Il sera affecté à Paris et pourra, par la suite, recevoir des affectations à l'étranger.

Pour plus de renseignements :

www.diplomatie.gouv.fr (rubriques « emplois, stages, concours », « travailleurs handicapés ») ou pôle égalité des chances de la direction des ressources humaines (pole-diversite.dga-drh-rh1@diplomatie.gouv.fr).